

LOI N°2012-050 /DU 30 NOV 2012

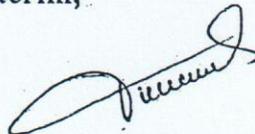
PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2012-023/P-RM DU 13  
SEPTEMBRE 2012 PORTANT CREATION DU LABORATOIRE  
VETERINAIRE DE GAO

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté en sa séance du 16 novembre 2012 ;

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article Unique : Est ratifiée, l'Ordonnance N°2012-023/P-RM du 13 septembre 2012 portant création du Laboratoire Vétérinaire de Gao.

Le Président de la République  
par intérim,



Pr. Dioncounda TRAORE